

Questions

1. Quelles étaient les possessions coloniales françaises au XVIII^e siècle en Amérique, en Afrique, en Asie ?

Document 3 : Projet d'armement d'un navire à Nantes (1765)

"Personne n'ignore l'étendue et l'importance du commerce des colonies. Les retours qui furent faits en sucre, café, cotons indigos, bois de teintures surpassèrent 120 millions. Deux objets font la base de cet important commerce, les esclaves noirs que nous y portons d'Afrique et les marchandises que nous y envoyons pour les besoins des colons, habitants et négociants.

Le commerce de Guinée est le point principal. On y traite et introduit dans nos colonies 15 à 16 000 noirs dont la vente monte environ à 20 millions argent de l'Amérique ; ce qui produit 15 ou 16 millions de livres tournois de retour en France."

Projet d'armement d'un navire, Nantes, 1785.

Archives Nationales, cité dans *La traite négrière : paroxysme et recul*, éd. Hatier

Questions

1. Quels sont les deux types de commerce qui se développent dans les colonies ?
2. Quels produits sont importés dans la colonie ?
3. Quels produits sont exportés vers la Métropole ?
4. Quel est, selon vous, le mode de paiement utilisé puisque l'argent doit être conservé et que l'on doit augmenter le stock de monnaie du royaume ?
5. Pourquoi le commerce de Guinée est-il le point principal ?

Document 4 : Le système de l'Exclusif ou le système du Pacte colonial

" Les colonies n'étant établies que pour l'utilité de la Métropole, il s'ensuit :

1) Qu'elles doivent être sous sa dépendance immédiate et sous sa protection.

2) Que le commerce doit être exclusif aux fondateurs.

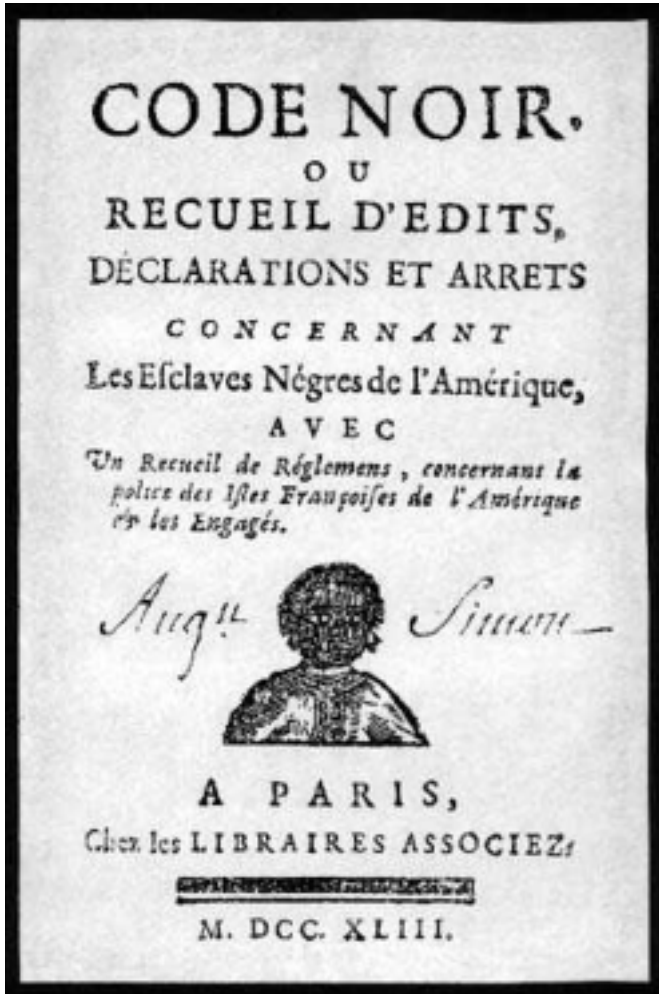
Les colonies ne seraient plus utiles si elles pouvaient se passer de la Métropole : ainsi c'est une loi prise dans la nature de la chose que l'on doit restreindre les arts et la culture dans une colonie à tels ou tels objets, suivant les convenances du pays de la domination.

Si la colonie entretient un commerce avec les étrangers ou si l'on y consomme les marchandises étrangères, le montant de ce commerce est vol fait à la métropole ."

L'Encyclopédie, tome VIII, article "colonie", XVIIIe siècle

Questions

1. Définir le mot Métropole
2. Relevez les passages du texte qui font allusion aux relations commerciales entre la Métropole et ses colonies.
3. En quoi consiste donc le système de l'Exclusif ou du Pacte colonial ?
4. Quelle est la conséquence du système de l'Exclusif pour la Métropole et pour la vie économique de la colonie ?



Le Code noir ou recueil d'édits, déclarations et arrêts concernant les esclaves nègres de l'Amérique a été rédigé en 1685 à la demande de Louis XIV.

Première réglementation de l'esclavage, il sera peu modifié et restera en vigueur jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848. On y trouve des articles parlant de punitions physiques et déclarant que l'esclave est un meuble qui font contraste avec un article parlant du bonheur lorsqu'il est question des affranchis, ce qui est assez inédit dans un texte de loi.

« Article 38 : L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis une épaule ; s'il récidive un autre mois pareillement du jour de la dénonciation, il aura le jarret coupé, et il sera marqué d'une fleur de lis sur l'autre épaule et la troisième fois, il sera puni de mort. »

« Article 42 : Pourront seulement les maîtres, lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité les faire enchaîner et les faire battre de verges ou cordes. Leur défendons de leur donner la torture, ni le leur faire aucune mutilation de membres, à peine de confiscation des esclaves et d'être procédé contre les maîtres extraordinairement. »

« Article 44 : Déclarons les esclaves être meubles... »

« Article 59 : Octroyons aux affranchis les mêmes droits, privilèges et immunités dont jouissent les personnes nées libres ; voulons que le mérite d'une liberté acquise produise en eux, tant pour les personnes que pour leurs biens, les mêmes effets que le bonheur de la liberté naturelle cause à nos sujets. »